## FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'AGA 2020

Observateur(trice)s



Pour permettre la participation du plus grand nombre de délégué(e)s possible, les inscriptions des observateurs et observatrices ne pourront être confirmées qu'à partir du 21 avril.

Nous vous invitons à limiter le nombre d'inscription à un maximum de deux observateurs (trices) par coopérative.

Les observateurs et observatrices n'ont pas à présenter l'extrait du procès-verbal de leur coopérative relatif à la délégation à l'assemblée annuelle de la FECHIMM. Ces sociétaires des coopératives ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote.

Coopérative :	
Observateur(trice) 1	Observateur(trice) 2
Nom	Nom
Téléphone	Téléphone
Courriel	Courriel
Rôle dans la coopérative	Rôle dans la coopérative
Besoins particuliers (alimentation mobilité, gardiennage, etc.)	Besoins particuliers (alimentation mobilité, gardiennage, etc.)
Présence à l'AGA: Vendredi soir ☐ Samedi ☐	Présence à l'AGA: Vendredi soir ☐ Samedi ☐
Choix d'atelier	Choix d'atelier
☐ Bâtiment : entretien et gouvernance ☐ Travaux majeurs et gouvernance ☐ Gestion des grandes coopératives : penser autrement ☐ Sélection et bilan de santé associatif ☐ Les femmes et la danse du pouvoir	<ul> <li>☐ Bâtiment : entretien et gouvernance</li> <li>☐ Travaux majeurs et gouvernance</li> <li>☐ Gestion des grandes coopératives : penser autrement</li> <li>☐ Sélection et bilan de santé associatif</li> <li>☐ Les femmes et la danse du pouvoir</li> </ul>

**Important :** En cas d'absence lors de l'AGA, des frais de 60 \$ par personne seront applicables. Vous avez jusqu'au 21 avril 2020 à midi pour annuler votre inscription sans frais.

Veuillez nous transmettre ce formulaire dûment rempli par fax au **514 843-5241** ou en version numérisée à **info@fechimm.coop** ou encore par la poste à **FECHIMM – AGA 2020, 7000, avenue du Parc, bureau 206, Montréal (Québec) H3N 1X1**.